

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 juin 2016

Tous les membres présents, excepté :

Mr CATTET Philippe, Mr MAIRE Aurélien

Absents : Excusé sans procuration :

Excusé avec procuration :

Non excusé : Mr CATTET Philippe - Mr MAIRE Aurélien

Secrétaire de réunion : Mr BELOT LOUIS

Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance à 20 heures 45

---

20h : Visite de la station d'épuration en présence de Mme Anne ROUSSOT (*Développeur eau et milieux aquatiques Service Environnement et Espace Rural au Département du Doubs*)

Explications sur le fonctionnement de la station données par Mr Gilles BELOT, complétées par Mme Anne ROUSSOT

Nous avons une station d'épuration qui fonctionne bien et qui est très bien entretenue

Nous remercions Gilles pour son sérieux et le temps passé

### **1 Mise en place du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)**

**RAPPEL et explications données** par Mme Anne ROUSSOT sur nos obligations

➤ Au 31 décembre 2005, toutes les communes devaient créer un **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**. Ce service a pour mission de contrôler les installations d'assainissement non collectif neuves et existantes.

➤ Au 1<sup>er</sup> juillet 2012, entrée en vigueur de l'Arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif

Nous avons pris une délibération pour la "Création d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC) le 19 juin 2014.

Aujourd'hui, nous validons la mise en place de ce service. Le bureau d'étude Sciences Environnement sera mandaté pour effectuer les contrôles des installations d'assainissement non collectif neuves et existantes.

Une réunion d'information public sur le déroulement de cette opération va être programmée prochainement.

\*\*\*\*\*

Mme Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal leur accord pour ajouter 1 point à l'ordre du jour : demande acceptée

### **2 Délibération pour virement de crédit d'un compte à un autre (Syndicat la Barêche)**

**Délibération N° 2016-011 / Décision modificative N° 1**

Suite à une erreur d'imputation lors de l'élaboration du Budget primitif 2016 concernant le Syndicat de la Barêche, il convient, à la demande du Trésorier, de virer la somme de 3 379,23 € du compte 168751/16 au compte 2041581/204. En effet, cette somme allouée au dépense de patrimoine ne doit pas être affectée au compte 168751 réservé uniquement au remboursement des investissements du groupe scolaire qui avait donné lieu à la contestation comptable d'un crédit au compte 168751

### **3 Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 avril 2016**

Approbation par l'ensemble des voix représentées.

## COMPTE RENDU DE LA REUNION

### DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 juin 2016

#### 4 Délibération sur le périmètre de la nouvelle Communauté de Commune

##### Délibération N° 2016-012

**Mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération International (SDCI) - Arrêté N° 25-2016-04-14-002 du 14 avril 2016**

→ Maintien de la fusion de la Communauté de communes du pays d'Ornans avec la Communauté de communes Amancey-Loue-Lison et avec la Communauté de communes du canton de Quingey et extension de ce périmètre aux communes d'Abbans-Dessus et Abbans-Dessous : 78 communes

**Pour les mêmes raisons évoquées dans la délibération N° 2015-017 du 20 novembre 2015, à savoir :**

- la position des maires de la CCPO consignée dans un courrier adressé au Préfet le 24 septembre 2015
- La CCPO et la CCALL forment un territoire uni et cohérent puisqu'il correspond à un bassin de vie,
- L'échelle pertinente pour l'exercice des compétences est le bassin de vie Amancey – Ornans,
- La qualité des services publics sur un territoire de la dimension du Pays Loue Lison, en raison de son étendue, va se dégrader sauf à déployer de nouveaux moyens financiers et humains
- La préservation du lien Communauté de Communes/Communes et le sentiment d'appartenance au territoire disparaissent à l'échelle du Pays Loue Lison,
- Avoir la volonté d'accueillir des communes en nombre raisonnable qui auraient un sentiment d'appartenance ou de lien avec le bassin de vie Amancey-Ornans,
- Respecter la détermination souveraine des communes à choisir leur EPCI ,

Considérant que la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération International (SDCI) n'est pas conforme à nos attentes et à l'ambition que nous avons du territoire, qu'elle ne respecte pas les critères de bassins de vie et de cohérence territoriale

Après en avoir délibéré, le Maire et le Conseil Municipal, par l'ensemble des voix représentées, refuse l'arrêté N° 25-2016-04-14-002 du 14 avril 2016

L'application de l'article 33 relatif au seuil démographique nuit aux territoires. Il ne s'agit pas, dans ce rejet de mise en œuvre telle qu'elle est proposée, de s'opposer aux territoires limitrophes qui comme nous subissent le découpage issu de la loi NOTRe.

#### 5 Délibération concernant la hausse de la taxe locale sur les cartes grises

##### Délibération N° 2016-013

- Considérant que l'augmentation de la taxe locale sur les cartes grises de 41,66 % votée par le Conseil Régional est tout à fait regrettable,
- Considérant que Marie-Guite Dufay, la Présidente de la région Bourgogne-Franche-Comté a annoncé pendant la campagne des élections régionales que *"la taxe locale sur les cartes grises (...) nécessitera une harmonisation progressive pendant la durée du mandat, avec le souci de modérer l'impact sur le pouvoir d'achat des ménages."*
- Considérant que cette augmentation va à l'encontre de l'esprit de la loi sur la fusion des régions, visant à rationaliser les dépenses,
- Considérant que cette augmentation est antinomique avec l'augmentation de 20% des indemnités de la centaine d'élus du conseil régional octroyée en début de mandature,
- Considérant que cette augmentation va toucher fortement le budget des familles, et notamment celui des salariés de l'industrie automobile du Pays de Montbéliard et de Vesoul, qui renouvellent leurs véhicules plusieurs fois par an,

## COMPTE RENDU DE LA REUNION

### DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 juin 2016

- Considérant que cette pénalisation de 17 MEUR sur le pouvoir d'achat a un impact encore non chiffrable sur l'industrie automobile et la relance économique,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- fait part de sa désapprobation du choix d'augmenter de 41,66 % le taux de la taxe locale sur les cartes grise
- Demande instamment au Conseil Régional de revenir sur sa décision du 29 avril 2016 lors du vote du budget.

#### **6 Délibération "Participation des communes pour l'investissement de l'entretien d'espaces publics" - Délibération N° 2016-014**

La modification proposée est la suivante : partagé équitablement entre les communes (et non plus au nombre d'habitants DGF)

La proposition de vote pour la modification de la participation d'investissement pour le budget employé communal est proposée par le président du Syndicat de la Barêche : la modification est votée à l'unanimité.

Une modification des statuts du syndicat sera faite avec effet au 1er janvier 2017. Cette modification validée à l'unanimité par le conseil municipal, sera ensuite entérinée par un arrêté de la Préfecture.

Une demande de rétroactivité au 01 janvier 2016 a été proposée (vote : 3 contre et 2 abstentions). Après vérification, il s'avère que la proposition est impossible et illégale pour une modification de statuts.

#### **7 Audit Energétique : Choix bureau d'étude - Délibération N° 2016-015**

Un audit énergétique est un outil qui permet, à partir d'une analyse détaillée des données, de dresser un état des lieux du bâtiment "Mairie & Salle des fêtes" et de proposer des solutions chiffrées et argumentées d'économies d'énergie et d'utilisation d'énergie renouvelable. Pour information : la rénovation du bâtiment a été réalisée en 1989.

Il permet de prendre les bonnes décisions sur des investissements appropriés

L'aide financière de l'ADEME et de la Région Franche-Comté peut s'élever à 70 % du coût

Suite à la consultation de 5 Bureaux d'Etude, nous avons reçu 4 offres que le SYDED a analysées en élaborant un tableau comparatif qui tient compte des points suivants :

- analyse des aspects techniques et économiques
- intégration au diagnostic d'un test d'infiltrométrie (coût : 380 €) proposé par 2 BE, ainsi qu'une thermographie infra-rouge (coût : 350.00 €) proposée par 3 BE.

Compte tenu de tous les éléments analysés, l'offre du BE WATOO est économiquement la plus avantageuse : 2 850.00 € HT, en y intégrant un test d'infiltrométrie et de thermographie : proposition validée à l'unanimité par l'ensemble des voix représentées.

Le bureau d'étude WATOO devra s'engager sur un délai de réalisation du diagnostic.

Le bâtiment fait l'objet également de contrôles réglementaires (conformité électrique, incendie) débouchant sur des travaux de mise en conformité à envisager. Ces travaux étant essentiellement électriques, il faudra les coupler avec la mise en œuvre ultérieure des préconisations qui découleront du diagnostic.

## COMPTE RENDU DE LA REUNION

### DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 juin 2016

Le SYDED nous propose de participer à une réunion de mise au point avec le prestataire retenu sur le contenu et le déroulement du diagnostic énergétique, puis de participer également à la restitution du diagnostic. Après cette phase de diagnostic, nous déciderons des suites de l'opération et du programme éventuel de travaux à envisager.

#### 8 Renouvellement Contrat de déneigement - Délibération N° 2016-016

Renouvellement de la Convention de déneigement pour 5 ans (du 1/10/2016 au 30/09/2021) entre :

- Mr SAUGE Antoine

- et les communes suivantes : DURNES, ECHEVANNES, GUYANS-DURNE, LODS et SAULES

Intégration d'un forfait de 100 € par an et par commune pour la prise en charge par Mr SAUGE de l'approvisionnement de son véhicule en carburant et lubrifiant, pour les frais d'entretien courant et le stockage de l'étrave. Par contre le coût horaire est maintenu à 100 € TTC, non indexé comme auparavant.

#### 9 Bois

Le tas de bois restant, en face de la cabane de chasse, a été vendu à Mr Antoine SAUGE, pour la valeur de 138.00 € (6,9 tonnes à 20 €/la tonne). Vente approuvée à l'unanimité.

#### 10 Informations diverses

##### ➤ Urbanisme

**Déclarations de travaux :** - HUGUENOTTE Joris : changement de fenêtres → acceptée

- JUIF Patrick : abri de jardin → en cours

- CUENOT Gabriel : Rénovation toiture + création ouvertures → en cours

**Permis de construire (PC)**- GAEC DE L'EPIPHANIE : bâtiment agricole → en cours

- DA SILVA Casimir : création garage + terrasse + modification fenêtre façade → en cours

##### ➤ Fleurissement de la Vierge

L'entretien des fleurs à la Vierge sera assuré désormais par Mr et Mme JAY, nous les remercions par avance.

La municipalité remercie Mme Anne-Marie FROIDEVAUX pour l'avoir fait pendant des années ainsi que les autres personnes de Durnes qui entretiennent les massifs divers

➤ Une remarque est faite par Mr Dominique CUENOT : le nettoyage de la Rue des Jonches a été oublié lors de la journée "nettoyage du village"

➤ Réunion pour les élus, sur la fusion des Communautés de communes Amancey Loue Lison, du canton de Quingey, du Pays d'Ornans et des communes d'Abbans Dessus et Abbans Dessous le samedi 9/07 à 8h30 au CAL à Ornans.

Pour information, vous pouvez consulter sur le site de la CCPO en rubrique « actualités » - « une nouvelle communauté de communes pour 2017 » l'ensemble des comptes rendus et diaporamas sur la fusion

##### ➤ Dates à retenir :

- **Elections Présidentielle** : 23 avril et 7 mai 2017
- **Elections Législatives** : 11 et 18 juin 2017
- **14 juillet 2017 à Durnes**

**PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE EST LEVEE A 23 h**